

09.12.2022 – 11:56 Uhr

Communiqué de presse: Swissmechanic demande une flexibilisation de la loi sur le travail en cas de pénurie d'électricité et/ou de gaz

Swissmechanic demande une flexibilisation de la loi sur le travail en cas de pénurie d'électricité et/ou de gaz

Swissmechanic se prononce en faveur d'une flexibilisation des règlements de droit du travail et d'une pratique d'autorisation non bureaucratique de la part des autorités. Les restrictions d'utilisation, interdictions et contingentements étatiques, comme nous les connaissons dans les ordonnances de la Confédération dans le domaine du gaz et de l'électricité, sont absolument à éviter.

En qualité d'association leader d'employeurs des petites et moyennes entreprises dans la branche des machines, de l'électricité et de la métallurgie, Swissmechanic est favorable à la flexibilisation temporaire de la loi sur le travail en cas de situation de pénurie d'électricité et/ou de gaz.

Il y a un risque réel de pénurie d'énergie. Notre économie et notre société se voient confrontées à une menace de pénurie d'électricité et de gaz. Swissmechanic et ses sociétés membres font tout pour éviter des contingentements et rationnements d'électricité et de gaz, une réduction des horaires de travail et autres mesures et ainsi de limiter les dommages économiques. Ceci dans notre intérêt à tous.

Unifiées, rapides et sans bureaucratie

En cas de pénurie d'électricité, il faut casser les pics de consommation. Les industries à forte consommation d'énergie peuvent apporter une contribution en adaptant leurs heures de travail et en déplaçant la production vers la nuit ou le dimanche. Ceci cependant à la condition que les règles de la loi sur le travail soient flexibilisées et que la pratique d'autorisation par les autorités se fasse de manière simple et non bureaucratique. En cas de coupure prochaine du courant, l'employeur doit avoir la possibilité d'organiser les horaires de travail de ses collaborateurs de manière flexible selon les restrictions et d'ordonner le travail nocturne ou dominical rapidement. Il faut absolument tenir compte du fait que chaque entreprise a différentes opérations de production dont elle doit impérativement tenir compte.

Des situations extraordinaires exigent des mesures extraordinaires

Selon le règlement actuel, l'existence d'un besoin concret d'agir est toujours une condition en vue de l'octroi d'une autorisation. C'est sans aucun doute le cas en des temps «normaux». Des situations extraordinaires exigent cependant des mesures extraordinaires. De l'avis de Swissmechanic, l'octroi d'autorisations à titre préventif ne doit pas être tabou dans la situation actuelle. De telles décisions réservées faciliteraient la planification et permettraient aux entreprises d'adapter rapidement, en cas de besoin, l'organisation et les horaires de travail.

Pour de plus amples renseignements :

- Nicola Roberto Tettamanti, président de Swissmechanic Suisse, nicola.tettamanti@tecnopin.ch, +41 91 946 40 70
- Dr. Jürg Marti, directeur de Swissmechanic Suisse. j.marti@swissmechanic.ch, +41 79 127 05 27

SWISSMECHANIC est l'organisation d'employeurs leader des PME de la branche MEM. Les 1200 entreprises membres occupent plus de 65'000 collaborateurs, dont 6000 apprenants, et génèrent un chiffre d'affaires annuel d'environ 15 milliards de Francs suisses. L'organisation est structurée en 15 sections régionales et une organisation de branche.

SWISSMECHANIC Suisse
Felsenstrasse 6
8570 Weinfelden

Tél. 071 626 28 00
kommunikation@swissmechanic.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100053067/100899942> abgerufen werden.